

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 27 mars 2025**

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET.

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR : M DALLET**

**DELIBERATION N°2025-2-015 : Clôture du budget « Lotissement des Ormes »**

M DALLET expose à l'Assemblée que le budget annexe « Lotissement des Ormes » avait été ouvert pour la réalisation du lotissement afférent.

Tous les terrains ont été vendus.

Toutes les opérations comptables ont été effectuées et le reversement de l'excédent au budget principal de la commune a été réalisé au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le compte financier unique de ce budget pour l'exercice 2024 a été adopté par délibération 2025-2-014 de ce jour.

En conséquence, il est proposé la clôture de ce budget.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** la clôture du budget annexe « Lotissement des Ormes »,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 31 mars 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

